

prédécesseurs, dans ce poste, n'en avait eu avant lui, avec le droit de tout faire, d'administrer ces vastes provinces comme une province en quelque sorte indépendante de la Russie, ayant une administration spéciale, dont le siège sera à Tiflis, et qui, pour l'exécution de ses actes, n'aura plus besoin d'attendre la sanction de Saint-Petersbourg, qui en est éloigné de 700 lieues. C'était un grave inconvénient et un besoin universellement senti que cette province qui fait bien partie de l'immense empire russe, mais où tout est si différent du reste de la Russie, quant aux mœurs, aux usages et au climat, fût administrée d'une manière différente que les provinces qui depuis longtemps font partie de l'empire russe.

Si une ère nouvelle s'ouvre pour ce pays ce n'est pas seulement parce que des pouvoirs plus étendus sont donnés à son gouverneur et qu'une administration particulière doit la régir; mais le comte Woronsow était, de tout l'empire, l'homme le plus capable, le seul peut-être qui pût changer la face de ce pays et faire fructifier tous les éléments de prospérité et de richesse qu'il recèle, et jusqu'à ce jour restés improductives. Le comte Woronsow n'est pas seulement un homme de guerre distingué, un bon général, c'est un administrateur habile, éclairé, judicieux; il a pendant de longues années habité l'Angleterre, la France, l'Allemagne; il connaît admirablement bien les questions commerciales, industrielles et agricoles, dont le développement contribue à la richesse et au bien-être des peuples. Sous son heureuse et paternelle administration, la Crimée est parvenue à un haut degré de prospérité et de richesse, et son commerce d'exportation avec l'Europe a pris dans ces derniers temps un développement énorme.

Le comte Woronsow a l'intention de faire arriver toute cette contrée à ce même degré de prospérité; et comme il en a le pouvoir et tous les moyens, nul doute qu'il ne le fasse et n'y parvienne dans un temps peu éloigné. Si cette tâche n'est pas sans difficultés, il faut convenir que tous les éléments de succès s'y trouvent réunis.

Il n'y a nulle part de contrée où le sol soit plus fertile, la végétation plus forte et plus rapide, et la plus grande partie des terres d'une fécondité incroyable, puisqu'elles produisent de magnifiques récoltes presque sans culture, et toujours sans engrais; les céréales, le lin, le chanvre, la garance, l'indigo, le mûrier, la vigne, le coton y viennent avec une égale facilité, et ces provinces pourraient fournir à la Russie d'excellents vins et les sucs dont elle a besoin. Le peuple y est doux et bon, ne manque pas d'intelligence, mais dans un état de pauvreté et d'ignorance intolérable; il est tout à fait sauvage, ne connaissant aucun des moyens ou des instruments nécessaires pour obtenir de la terre les produits qu'elle peut donner; ils ne connaissent encore ni la charrue, ni l'usage d'un charriot pour transporter leurs produits. Ce n'est pas sans raison que l'on dit de ce pays que la nature y a tout fait pour l'homme, et l'homme rien pour la seconde.

Le comte Woronsow se propose d'ouvrir et de perfectionner les routes, de rendre la navigation des rivières plus facile, et de créer des ports dont le plus important sera à Southoum-Kali, qui offre déjà une rade belle et sûre pour tous les vaisseaux, et c'est là que viendra aboutir la ligne de bateaux à vapeur qui, d'Odessa, viendra deux fois par mois à Southoum-Kali.

Mais la mesure la plus importante est celle d'ouvrir le transit et de faciliter de toutes entraves, de lui accorder toutes facilités, et d'établir la franchise des ports de Redien-Kali, Southoum-Kali, et de tout ce littoral avec un droit unique de 5 pour 100 pour toutes les marchandises.

Cette facilité accordée pour le transit par les provinces transcaucasiennes, sera d'une grande importance pour le commerce de l'Europe avec cette partie du monde. Il est évident que c'est la route la plus directe et la plus courte pour parvenir en Perse, sur les bords de la mer Caspienne, et par conséquent avec une partie de la Chine. Déjà une grande quantité de marchandises chinoises parvient en Russie par cette voie; nul doute que lorsque le commerce trouvera une communication plus courte, facile et sûre pour faire parvenir les marchandises sur les bords de la mer Noire, il n'en profite avec empressement.

Déjà cette mesure, conseillée par une sage politique, avait

été adoptée en 1821; elle fut maintenue pendant dix ans et retirée en 1831. Ce changement de système avait eu lieu en vue de favoriser l'industrie et les manufactures de la Russie centrale; mais on a été bien loin d'atteindre le but qu'on se proposait.

Le commerce trouvant des entraves et des difficultés pour le passage des marchandises par la Géorgie, abandonna cette voie pour prendre celle de Trébizonde, d'où les marchandises portées à dos de cheval vont à la mer Caspienne et en Perse par Erzeroum et Tauris. Depuis lors, l'importance et le commerce de transit de Trébizonde s'élève annuellement à 25,000,000 de fr. pour l'importation et autant pour l'exportation.

Nul doute que lorsque les facilités lui en seront données, il ne reprenne la voie la plus directe, la plus courte et la plus facile. D'ailleurs, les routes sont déjà ouvertes; il ne reste plus qu'à les améliorer. Le pays est parfaitement tranquille et les routes aussi sûres qu'en Europe: un service de poste y est établi, et c'est bien quelque chose que de pouvoir se rendre en poste des bords de la mer Noire à Erivan, sur les limites des possessions russes, tandis que, par la voie d'Erzeroum, ce sont des chemins impraticables et des dangers continuels.

Le comte Woronsow peut finir la guerre contre les Circassiens par la voie des armes; mais l'introduction de la civilisation dans ce pays sera un merveilleux moyen de la terminer. Ces populations, qui ne se soutiennent en armes contre la Russie que poussées par un fanatisme religieux, sont extrêmement misérables et privées de relations avec le reste du monde, manquant de tout. Elles ne pourront voir le bien-être, qu'amènent avec lui le commerce et la civilisation, sans vouloir y participer.

Le caractère conciliant et ferme en même temps du nouveau gouverneur est bien propre à les ramener. Puisse-t-il y parvenir, et ce sera le résultat le plus glorieux et le plus beau de la mission qui lui est confiée. C'est l'espoir de tout le pays, où il a été reçu avec enthousiasme.

Affaires de Grèce.

Nous recevons nos journaux et nos lettres d'Athènes jusqu'au 10 mai. Deux questions continuent à préoccuper vivement l'opinion publique, celle des sénateurs, et celle de la singulière attitude prise récemment vis-à-vis de la Grèce, par la Porte-Ottomane. Un mot sur chacune de ces deux questions.

D'après la constitution, le sénat peut être composé de cinquante membres. Il est, quant à présent, composé de trente-trois membres seulement, choisis par M. Maurocordato, et dont la majorité lui appartient. Bien que cette assemblée se soit, en général, montrée assez modérée, sa composition n'en offre pas moins au ministère Coletti de sérieuses difficultés, et il est possible que l'esprit de parti y fasse échouer la plupart des projets de loi qui ont été ou qui seront votés par la chambre élective. Dans cette situation, le ministère songe, avec grande raison, à mettre les deux chambres en harmonie par la nomination de douze à quinze pairs nouveaux. Là-dessus l'opposition jette les hauts cris, prétend qu'une telle mesure est un coup d'Etat, et parvient à intimider le roi qui hésite et qui ajourne. Est-il besoin de dire que tout cela est absurde, et que la mesure proposée par M. Coletti est parfaitement légale et constitutionnelle? On ne peut donc douter que l'opposition n'en soit encore pour ses frais, et que le roi ne donne bientôt gain de cause à M. Coletti.

Le différend avec la Porte est plus grave. Voici, si nous en croyons nos correspondants, en quoi il consiste, et comment il a pris naissance. De tout temps, il y a eu sur la frontière des deux pays quelques brigands qui, tantôt chez les Grecs, tantôt chez les Turcs, exerçaient leur industrie, et tâchaient, en se déplaçant fréquemment, d'échapper aux poursuites. Jusqu'à ces derniers temps, on les avait poursuivis de part et d'autre, sans en faire un sujet de querelle. Mais M. Lyons a changé tout cela. Grâce à ses efforts répétés, il est donc arrivé que d'une part les pachas turcs se sont plaints, que de l'autre la diplomatie à Constantinople, a pris l'alarme. La Porte, qui aime peu la Grèce, a saisi l'occasion, et remis aux ambassadeurs, pour être transmise à Athènes, une note par laquelle elle se plaignait, 1° de quelques discours prononcés à la tribune; 2° du langage des journaux grecs; 3° de la violation de ses frontières par des mi-

lices irrégulières. Tout cela, selon elle, était le résultat d'un complot organisé à Athènes, dirigé par M. Coletti, et qui ne tendait à rien moins qu'à exciter dans les provinces turques une vaste insurrection. La Porte terminait en déclarant que si pleine satisfaction ne lui était pas donnée, elle enverrait des troupes sur la frontière.

Grande fut la surprise à Athènes, excepté chez M. Lyons quand on reçut cette communication. Grande aussi fut l'ignominie du gouvernement grec, qui comprit parfaitement le coup partait. Il se contenta néanmoins de nier positivement les faits allégués, et d'en appeler à cet égard au jugement de toutes les légations, une seule exceptée. Il ajouta que si l'Etat était d'ailleurs maître de renvoyer des troupes sur la frontière de la Grèce; mais que la Grèce, dans ce cas, se verrait obligée de prendre une mesure analogue. Or, comme la Grèce n'a que point d'armée régulière, c'est nécessairement aux puissances qu'elle confierait le soin de défendre ses droits et son honneur. S'il en résultait quelque conflit, la Porte en serait responsable, non la Grèce.

Toutes les légations, toujours une seule exceptée, approuvèrent le langage de M. Coletti et confirmèrent l'exactitude de ses assertions. On pouvait donc croire que l'affaire en resterait là. Mais la légation anglaise est persévérante et ne lâche rien. Elle a donc si bien fait, que le Divan a tenu bon et persiste à vouloir envoyer des troupes sur la frontière. Ce moyen certain d'amener la crise que l'on redoute et de provoquer l'explosion. Cela sera fâcheux pour la Grèce, pour la France, pour le statu quo européen. Mais la légation anglaise y voit un moyen de brouiller les cartes, et cela lui suffit.

Nous espérons que M. de Bourqueney, qui vient d'arriver à Constantinople, fera tous ses efforts pour déjouer de tels jets, dût-il en résulter quelque refroidissement entre la France et l'Angleterre. Nous devons pourtant dire qu'en Grèce la conduite de l'ambassade française à Constantinople donne lieu à de nombreuses plaintes. On s'y plaint notamment d'une mesure, quelle, au mépris du traité postal, l'ambassade livre par et simplement à la Porte la correspondance d'Athènes. La Porte prohibe l'entrée des journaux grecs dans ses états, elle le veut; mais que la France au moins ne fasse pas la même chose pour elle.

On peut d'ailleurs juger par les moyens qu'elle emploie, l'anglo-napiste, de la triste situation où il est. Tous ses journaux, pendant une semaine, retenti d'injures contre M. Coletti, parce que, selon eux, il avait communiqué à Pâques sans le dire, et sans s'être confessé. Les mêmes journaux ont fait grand bruit du départ de M. Piscatory qui, disaient-ils, était parti et rappelé par M. Guizot. Nous reconnaissons qu'en Grèce de quelques précédents fameux, ils ont pu s'y tromper. Cette fois pourtant la joie de la légation anglaise sera de courte durée. M. Piscatory n'est ni désavoué ni rappelé, et bientôt ira reprendre à Athènes l'œuvre patriotique à laquelle il a consacré depuis deux ans.

L'Echo de l'Orient du 7 mai contient ce qui suit au sujet du différend greco-turc:

Il n'y a, pour le moment, que les affaires de la Grèce qui fixent l'attention de la diplomatie et du Divan. Au sujet de la question n'a pas fait de progrès depuis la remise de la note de la Porte aux représentants des trois puissances alliées; elle se trouve posée nettement par suite de cette communication. L'attitude franche et nette prise par la France, et le refus de Sa Hautesse, ne peut laisser aucun doute sur la solution bien arrêtée de faire respecter son droit et sa dignité tant qu'ils seront menacés d'être compromis. M. Lyons, sans étrangers n'ont pas encore fait, que nous sachions, aucune réponse à la dernière communication de la Porte. Dans ce cas, leur médiation sera, nous en sommes persuadés, non moins modérée que conciliante. Aussi avons-nous espoir dans les conseils qu'ils donneront au cabinet français, de faire disparaître les sujets de défiance et les appréhensions qui ont motivé la dernière communication faite par la Porte, et d'amener ainsi la solution du nouveau différend diplomatique.

— Reconnaissez-vous... avez-vous vu jouer Ophélie?
La jeune femme regarda d'un air inquiet Macdougall, qui répéta sa question.

La seconde fois, Lavinia fit un signe affirmatif.

— Eh bien! poursuivit Macdougall, alors vous connaissez miss Geraldina. C'est elle qui joue Desdemona.

Les yeux de Lavinia prirent une nuance qui n'existe pas sur la palette de notre soleil.

— Et qui vous a dit cela? demanda-t-elle après une pause, qui vous a dit cela, monsieur Macdougall?

— Lui.

Une rosée ardente humecta le front de Lavinia, et la pâleur de l'agonie couvrit son visage.

— Oh! ne vous effrayez pas, ne vous alarmez pas, poursuivit le candide Macdougall, je devine vos craintes; Albin est mon ami, et il sera tant qu'il voudra l'être; mais quant à sa femme, c'est autre chose. Qu'il épouse des comédiennes si lui lui semble; personne n'a le droit de s'y opposer, à condition que Mme Geraldina de Servian ne mettra jamais le pied chez Mme Lavinia Macdougall. Entre hommes, c'est sans conséquence. Nous nous rencontrerons, Albin et moi, dans la rue, à la promenade; adieu, mon cher; bonjour; un serrement de main, en couvrant, et rien de plus. Nos deux femmes ne se visiteront jamais. Soyez bien tranquille sur ce point, ma chère Lavinia. Vous aurez des amies de votre rang, des amies dignes de vous, et qui ne vous feront jamais rougir, car vous les choisirez, avec votre délicatesse et votre raison. Etes-vous contente de moi, Lavinia?

— Très-contente, monsieur Macdougall, dit la jeune femme, en reprenant encore un courage très-fugitif.

Macdougall se leva, et prit une pose fière. Ses lèvres semblaient répéter les dernières phrases de sa tirade, sans l'émission de la voix.

— Il faut voir des choses bien étranges, en ce monde! dit Lavinia, d'un ton philosophique.

— Bien étranges! bien étranges! c'est le mot, Lavinia, — dit Macdougall en se promenant majestueusement, avec l'idée que la jeune femme l'admirait beaucoup dans cette circonstance; — oui, bien étranges, vous l'avez dit. Ces demoiselles ou ces dames de coulisson ont des prétentions de duchesses, à cette heure; elles veulent toutes s'établir avec des gentilshommes de haut rang. Il faut dire qu'il y a des imbéciles, parmi la noblesse, qui justifient ces prétentions. Albin n'est pas le premier, et n'est pas le dernier... Au reste, rien ne m'étonne de la part de cet original. Il a joué tous les rôles. Je l'ai connu, froid et muet comme la pierre de cette fontaine. Aujourd'hui, il tranche de l'homme charmant; vous ne sauriez croire avec quelle légèreté il m'a annoncé son mariage: — Eh bien! m'a-t-il dit, en se suspendant à mon bras, — il y a une épidémie de célibataires à Dublin. Tout le monde se marie pour échapper au fléau. Je suis des vôtres, moi aussi. Une femme m'épouse. Hier, on a enregistré mon écrivain au greffe du district. Il faut bien faire, dans sa vie, une sottise, pour ne pas humilier nos voisins. Connaissez-vous la belle dame qui m'auro? C'est l'artiste à la mode; c'est la princesse Geraldina; c'est lady Macbeth; c'est Ophélie. Je me marie avec le sérail de Shakespeare. Ma future

donne une représentation à bénéfice, vendredi prochain; elle gagne ses dernières deux mille livres, à deux livres le billet, et le lendemain elle donne congé à son directeur et au public.

— Oh! je le reconnais bien, à ce langage d'étourdi! dit Lavinia, il me semble que je l'entends... Quelle folie!... Laissez-voilà non aise, monsieur Macdougall.

— Eh bien! je ne ris pas, moi, chère Lavinia. Il y a des actions qui excitent la pitié. Je plains de Servian. Cette femme le ruine, vous verrez.

— Mon Dieu! que m'importe cela! dit la jeune femme avec indifférence, chacun est libre de se marier comme il lui plaît.

— Comme il lui plaît; c'est juste, Lavinia; vous avez raison. A quoi bon, d'ailleurs, nous occuper des autres, en ce moment?

Il croisa ses mains, alongea les bras, pencha sa tête sur l'épaule, et mit sur sa rondelle et fraîche figure la contraction sentimentale du bonheur.

— Oui, belle Lavinia, poursuivit-il, ma vie, ma véritable vie commence demain. Qu'ai-je fait jusqu'à ce moment? j'ai gagné de l'or, voilà tout. Richesse inutile si je ne pouvais la déposer à vos pieds. Demain! demain! chère Lavinia!... Oh! pourquoy demain n'est-il pas aujourd'hui!

— Monsieur Macdougall, dit Lavinia en se levant et ajustant les plis de sa robe, si demain était aujourd'hui vous ne seriez pas prêt, vous avez encore bien des choses à faire dans ces vingt-quatre heures. Songez que vous avez invité tout Dublin à votre bal, et qu'il faut beaucoup de préparatifs pour recevoir Dublin ici.

— Adorable! adorable!... dit Macdougall; il est impossible de me congédier avec plus de grâce. Vous avez et vous aurez éternellement raison. Je veux faire inscrire cette maxime dans notre contrat de mariage. Oui, j'ai bien des choses à déterminer; mais ici, auprès de vous, j'oublie tout, même mon mariage.

— Songez, monsieur Macdougall, que nous aurons, après-demain, beaucoup de temps à vivre ensemble.

— Toute notre vie, ma divine épouse!

— Vous voyez que ce sera long, murmura Macdougall.

— Pas aussi long que l'éternité, malheureusement.

— Ah! vous êtes trop exigeant, monsieur Macdougall; contentez-vous de la vie. Vous demanderiez mille fois le divorce avant la fin de l'éternité.

— Au nom du ciel! ma belle Lavinia, dites-moi un mot, un seul mot de tendresse.

— Je n'ai pas le temps aujourd'hui, monsieur Macdougall. Si vous avez vos dernières occupations de célibataire, j'ai les miennes aussi. Il me faut changer quatre fois de robe demain, et je n'ai pas encore fait mon choix. J'attends mes femmes de toilette. Il me faut un entourage de conseillers, comme au vice-roi. Ah! je connais le mariage, monsieur Macdougall? Je ne sors pas du couvent.

— Ainsi, ma chère femme, recevez mon dernier adieu de célibataire. Je vous quitte, pour ne plus vous quitter. A demain, à quatre heures précises, à l'office du magistrat du district. Quel siècle!

Des larmes, violemment contenues, coulèrent sur les joues de la jeune femme, quand Macdougall fut sorti. — Il m'aimait, il m'aime encore, ce malheu-

reux Albin! — se dit-elle en couvrant sa figure avec son écharpe et se désolant... c'est sûr... il épousa une femme indigne d'être épousée de suicide; et moi, moi! je suis obligée de me sacrifier! —

— sacrifié à son ami... Pauvre jeune homme!

Elle essuya ses larmes et entra dans la maison pour songer aux préparatifs de ses toilettes de mariage. Heureux, nature de la jeunesse! touchant héroïsme de la résignation!

Elle joua jusqu'à la nuit avec sa corbeille de noces, et, à dix heures, se retira dans sa chambre nuptiale, et congédia ses domestiques.

La chambre avait une physionomie joyeuse, et pourtant Lavinia, par intervalles, de légers frissons, comme si elle eût habité l'appartement meublé de quelque vieux château anglais. L'impression toute récente d'un funèbre visite du matin revivait en elle, sans doute; et c'est ainsi qu'elle pliquait ses accès intermittents de terreur. La fraîcheur amie des fenêtres ouvertes, mais voilées par les persiennes, et l'invité à la vue du balcon. Une idée saute vint aussi faire diversion aux inquiétudes de Lavinia se persuada qu'Albin de Servian viendrait un jour se glisser comme une ombre, sur le trottoir de Saint-Martin.

— Mais, dit-elle, si ce n'est cet homme fût perdu pour elle sans retour, elle aurait été ravie de le voir nomenclant une dernière fois. Les bougies éteintes, et la veilleuse allumée, elle se voila des persiennes abattues, et plongea dans les ténèbres nocturnes, sillonnées de rayons de gaz. Le Square était triste. Au milieu de la pelouse s'élevait une statue, dont la main fatiguait le regard. De temps en temps l'ombre mélancolique d'un arbre de Dublin s'arrêtait devant une porte, secouait son martinet, faisait un chien, et le silence, un moment interrompu, reprenait son empire.

Les clochers catholiques et les clochers protestants se renvoyaient, et les clochers de toutes les heures et un chœur général dans toutes les directions, en les mêlant les uns aux autres dans un bruit de voix d'airain.

L'ombre d'Albin de Servian ne parut pas.

Lavinia secoua mélancoliquement la tête et poussa un soupir.

Elle se pencha vers le lit. Elle venait de fermer ses fenêtres et elle se pencha vers le lit. Elle venait de fermer ses fenêtres et elle se pencha vers le lit. Elle venait de fermer ses fenêtres et elle se pencha vers le lit.

Une pesanteur de cerveau, qui ressemblait au besoin du sommeil, machinalement vers le lit. Elle venait de fermer ses fenêtres et elle se pencha vers le lit. Elle venait de fermer ses fenêtres et elle se pencha vers le lit.

Elle regarda une dernière fois la lumière pâle qui tremblait sur la table, et semblait faire vivre et danser en rond les figures peintes sur la laine. Puis, Lavinia ferma les yeux.

Elle les rouvrit subitement, et se levant à demi sur ses mains crispées de terreur, elle jeta dans la chambre un regard rapide et dévoué.

Une voix souterraine et gémissante venait de lui dire à l'oreille: — Lavinia!

(La suite dans le prochain numéro.)

Paris, 28 mai.

La chambre des députés a adopté hier, à l'unanimité, le projet de loi sur la police des chemins de fer, qui revenait de la chambre des pairs. On a ensuite discuté le projet de loi tendant à accorder au ministre de la guerre des crédits extraordinaires pour l'exercice 1845. M. Gustave de Beaumont a porté la parole sur le terrain politique, et a vivement blâmé le ministère d'avoir sans cesse fait acte de faiblesse, vis-à-vis de l'étranger, et de n'avoir pas su profiter des circonstances pour établir l'ascendant de la France en Afrique.

Le résumé de son discours : Le ministère et son intérêt se trouvant, en ce moment accrus de ce qui se passe dans le Maroc. La question de l'Algérie et celle du Maroc sont désormais liées. Une grande responsabilité pèse sur les ministres. La situation de l'Algérie aujourd'hui, après les victoires d'Isly, de Tanger et de Mogador, est pire qu'avant ces événements qui devaient nous rendre plus puissant et notre pouvoir. Je ne m'explique donc pas ces mesures que je dis est vrai, pourquoi n'en pas informer le pays ? La situation après tant de sacrifices, tant de sang répandu est pire qu'en 1844. Et si l'on accuse mon langage d'imprudences je répondrais que le ministère est placé sur une pente qui conduit à la faiblesse. Dans ces circonstances, il faut informer le pays.

Les fautes de la guerre sont venues les fautes de la diplomatie. A Tanger, la guerre, M. de Nyon n'est pas revenu. Le chancelier, homme fort et d'un grand sens, il en a été de même à Mogador. On a envoyé à Tanger un agent éprouvé, ferme, résolu, qui avait fait valoir les intérêts de la France, un jeune homme... qui peut avoir d'excellentes intentions, mais encore inconnu.

Le traité, au contraire, a fortifié tous ses consulats dans le Maroc; elle a été reconnue, capable, qui connaissait parfaitement le pays. Les négociations ont été conduites avec sagesse, un choix dont il faut reconnaître le mérite : c'est celui du général Delarue pour la délimitation des territoires. Le 18 mars il signe un traité qui obtient l'approbation de la France. L'empereur officiel fait l'éloge de sa conduite, fait l'éloge du traité. Pendant six jours on a pu vérifier la validité de la convention. Il semble qu'elle ne puisse plus être mise en doute.

Le traité, au contraire, a fortifié tous ses consulats dans le Maroc; elle a été reconnue, capable, qui connaissait parfaitement le pays. Les négociations ont été conduites avec sagesse, un choix dont il faut reconnaître le mérite : c'est celui du général Delarue pour la délimitation des territoires. Le 18 mars il signe un traité qui obtient l'approbation de la France. L'empereur officiel fait l'éloge de sa conduite, fait l'éloge du traité. Pendant six jours on a pu vérifier la validité de la convention. Il semble qu'elle ne puisse plus être mise en doute.

La chambre des députés a nommé aujourd'hui les présidents et secrétaires de ses bureaux pour la dernière fois dans la session. L'opposition a présenté ses candidats à chaque bureau. Ils n'ont obtenu la majorité que dans les 6^e et 8^e bureaux. Les candidats ministériels ont été nommés dans les autres bureaux.

Les bureaux ont ensuite discuté le projet de loi relatif aux pêcheries dans les mers situées entre les côtes de France et celles de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Une commission mixte, le 2 août 1844, entre les deux gouvernements de France et d'Angleterre pour régler d'un commun accord la police de la pêche dans ces mers. Il n'est point de ce traité, mais bien d'un règlement qui a été rédigé par une commission mixte et qui a pour objet d'assurer les droits respectifs des pêcheurs des deux pays dans toutes ces mers.

Le projet de loi a soulevé une vive discussion dans plusieurs bureaux. Des membres, M. de Tocqueville entr'autres, ont émis des dispositions générales du projet actuel comme étant en opposition des principes constitutionnels qui ne permettent pas que les droits de la France ou des sujets français soient attribués au pouvoir exécutif, sans l'intervention et l'autorisation des chambres. D'autres membres ont dit que la loi était inconstitutionnelle pour nos pêcheurs; que la distance fixée leur permettait de pêcher impossible. Ils ont invité le gouvernement à négocier pour avoir un traité plus favorable et plus conforme à nos droits.

Le ministre des affaires étrangères était hier à 5 heures du soir à son ministère. On disait qu'il reprendrait son portefeuille à partir du 1^{er} juin.

Le Constitutionnel persiste à soutenir que le gouvernement a déshonoré M. le général De la Rue. La Presse, qui reproche au Constitutionnel de sembler y ajouter foi. La supposition de ces faits est basée sur un article du Journal des Débats; il n'est cependant tout lien de croire qu'elle est dénuée de fondement.

Le Globe, journal ministériel, dément positivement, que le Constitutionnel d'un conseil des ministres dans le projet de loi de M. le général De la Rue aurait été arrêté.

Le Globe, journal ministériel, dément positivement, que le Constitutionnel d'un conseil des ministres dans le projet de loi de M. le général De la Rue aurait été arrêté.

On lit dans la Sentinelle de Toulon du 25 : Une dépêche télégraphique du 22 au soir prescrivait à l'amiral préfet de faire partir sur-le-champ la frégate à vapeur l'Asmodée. Cependant elle avait en ce moment son gouvernail à terre, elle était en réparation. Ce gouvernail fut porté le soir bien à terre, et l'Asmodée, qui appareilla la même nuit. On dit qu'il est parti pour Alger.

On assure toujours que l'escadre appareillera de Toulon le 27. On pense qu'elle ira au devant de l'Asmodée, qui est allé; dit-on, prendre le roi de Naples, auquel nos vaisseaux seraient escortés jusqu'à Marseille où S. M. doit débarquer.

On assure toujours que l'escadre appareillera de Toulon le 27. On pense qu'elle ira au devant de l'Asmodée, qui est allé; dit-on, prendre le roi de Naples, auquel nos vaisseaux seraient escortés jusqu'à Marseille où S. M. doit débarquer.

On assure toujours que l'escadre appareillera de Toulon le 27. On pense qu'elle ira au devant de l'Asmodée, qui est allé; dit-on, prendre le roi de Naples, auquel nos vaisseaux seraient escortés jusqu'à Marseille où S. M. doit débarquer.

Londres, 27 mai.

A la chambre des communes d'hier, lord John Russell a présenté sa proposition sur la situation du pays et sur les mesures à prendre pour l'amélioration matérielle et morale du sort des classes ouvrières. Cette proposition consiste en neuf résolutions dont nous avons fait connaître les termes.

L'orateur a développé longuement le plan qu'il soumet à la chambre. Mon opinion, a-t-il dit, est que la chambre doit s'efforcer de dégager le commerce des restrictions et de délivrer l'industrie des entraves d'une législation de monopole; mais, en prenant un tel parti, elle doit en même temps adopter d'autres mesures d'une grande importance. La question de l'éducation et de l'instruction morale du peuple doit faire partie du système qu'adoptera le gouvernement et des mesures qu'il soumettra au parlement. Car on ne peut attendre de résultats complets pour l'amélioration du sort des classes pauvres si on néglige ce point essentiel.

L'orateur examine ensuite quelle a été la condition du peuple anglais depuis l'époque de la révolution française jusqu'à aujourd'hui. Pendant la guerre qui commença en 1793, des changements fâcheux survinrent dans l'état du pays; parmi ces changements, on peut mettre en première ligne l'augmentation énorme de la dette et celle des impôts qu'il fallut établir pour en payer l'intérêt; puis la législation de monopole qu'on a pompeusement affublée du nom de système protecteur en faveur de l'industrie nationale. Ce système pendant la guerre, le parlement doit le renverser, aujourd'hui qu'il n'est plus qu'un lourd fardeau pour le peuple. Lord John Russell insiste particulièrement sur l'odieux de la législation actuelle sur les céréales, sur les fâcheux résultats qu'elle a produits. Elle a eu pour effet de favoriser la spéculation au détriment du consommateur et du trésor. Quant aux cultivateurs, ce système est loin de les satisfaire malgré un droit protecteur de 46 p. c. Après avoir dit que dans son opinion l'importation du grain ne devrait plus être soumise à aucun droit, l'orateur consentirait pourtant à l'établissement d'un droit fixe de 4, 5 ou 6 shellings comme préférable à un droit mobile commençant à 10 shellings et diminuant annuellement jusqu'à l'entière abolition.

Lord John Russell arrive ensuite à la loi des pauvres, aux modifications qu'elle a subies pendant la guerre, modifications sur lesquelles il a fallu revenir depuis, tant elles avaient été désastreuses pour les basses classes. Dans son opinion, le gouvernement n'aurait pas dû abandonner le projet qu'il a présenté l'année dernière, relatif au domicile des indigens et à leur établissement dans les paroisses.

L'orateur vante les avantages d'un bon système de colonisation et d'émigration qui permettrait d'employer utilement tous les bras qui sont inoccupés dans la mère-patrie en les envoyant féconder les contrées incultes, mais fertiles du nouveau monde. Mais pour qu'un tel système pût avoir des résultats complets il faudrait veiller à deux points importants, d'abord de ne favoriser l'émigration que des individus reconnus propres à un travail pénible et à supporter les changements de climat et les privations qui s'attachent souvent à ces entreprises. Et en second lieu, de prendre des colons qui ne seraient pas inconnus les uns aux autres, de leur donner des chefs qui eussent sur eux une certaine influence et qui pourraient leur donner une instruction pratique pour mener à bien les travaux de l'entreprise.

Le noble lord passe ensuite à la question de l'éducation publique; il rend justice aux progrès qui ont été réalisés depuis quelques années sur ce point, mais il reste encore beaucoup à faire et dans bien des districts de l'Angleterre et du pays de Galles règne encore une sauvage ignorance que le parlement et le gouvernement ne pourront voir sans essayer de la faire disparaître. En prenant des mesures pour abolir les droits restrictifs qui frappent le pain du pauvre, la chambre ne doit pas fermer les yeux sur l'ignorance profonde dans laquelle est encore enseveli une partie de la population du royaume. On ne doit pas oublier que, tandis que dans ce mois de mai, des hommes pieux s'occupent pour donner aux missionnaires les moyens d'aller prêcher l'évangile en Chine et dans d'autres contrées lointaines, il y a encore dans le Sussex et dans d'autres comtés de l'Angleterre des malheureux qui ignorent complètement les devoirs qu'un chrétien doit accomplir.

L'orateur est d'avis que le gouvernement devrait demander cette année 150,000 l. (1,800,000 fr.) pour étendre l'éducation aux localités qui en sont encore privées; mais sans violer les droits de la conscience. Ainsi le système d'éducation à établir dans les écoles qu'on fonderait serait purement laïque, les enfants pauvres y seraient admis sans distinction de secte ou de croyance religieuse.

Telles sont, dit l'orateur en terminant, les mesures dont je proposerais l'adoption dans le but d'améliorer la situation du pays. Le moment actuel, moment de calme politique et de prospérité commerciale, est on ne peut plus propice, pour les examiner et les discuter. A moins que vous ne soyez persuadés que le système actuel est le seul bon, qu'il n'y a rien à y changer, vous ne devez pas attendre pour le modifier que le jour des clammeurs populaires arrive, car alors les mesures que vous adopteriez seraient empreintes de la violence de ces clammeurs. Je supplie la chambre de prendre en sérieuse considération les résolutions que je viens de développer, d'adopter la première que je vais remettre au speaker et d'y ajouter telles autres dispositions que la législation du pays ne peut demeurer longtemps encore dans l'état où elle est aujourd'hui. Je crois donc de mon devoir de prier la chambre de la modifier dans les points qui lui paraissent défectueux et de délivrer le peuple des restrictions odieuses imposées par cette législation.

Lord John Russell donne lecture de la première résolution dont il propose l'adoption. Elle est ainsi conçue :

« L'état actuel de tranquillité politique, la reprise des affaires commerciales offrent à la chambre une occasion favorable pour examiner les mesures qui peuvent tendre à améliorer d'une manière permanente la condition des classes ouvrières. »

M. Sharman Crawford présente l'amendement suivant :

« L'état actuel, etc... offrent à la chambre une occasion favorable pour prêter son attention immédiate aux réclamations du peuple si souvent formulées dans des pétitions au parlement pour obtenir l'extension du suffrage parlementaire. »

Sir James Graham, après avoir complimenté lord J. Russell

sur la modération et la convenance de ses paroles, combat l'ensemble de ses résolutions. Le but qu'a recherché le gouvernement et qu'il croit avoir atteint d'une manière satisfaisante pour le pays, a été de substituer le système simplement protecteur au système prohibitif. L'orateur rappelle à la chambre tout ce qu'a fait depuis trois ans le cabinet actuel pour diminuer les impôts indirects qui pèsent plus spécialement sur les classes industrielles, et pour les remplacer par des impôts directs frappant les classes les plus riches. De 1,152 articles dont se composait le tarif, il n'en reste plus que 570; ainsi plus de la moitié de ces articles ont été affranchis de tous droits. Quant à la législation des céréales, on ne pourrait y toucher plus qu'on ne l'a fait, pour le moment du moins, sans jeter la désolation et la misère parmi les cultivateurs.

L'orateur énumère les heureux fruits de la politique commerciale suivie par le cabinet. Depuis trois ans, dit-il, le commerce et l'industrie ont pris un nouvel essor; les salaires ont été augmentés; les articles de première nécessité sont devenus moins chers et plus abondants. Le nombre des crimes a diminué avec le paupérisme; l'émigration a pris une extension régulière, elle a été soutenue et dirigée vers les pays où le besoin de bras se faisait le plus vivement sentir. L'éducation a été étendue avec l'instruction religieuse. Enfin le gouvernement croit avoir fait tout ce qu'il était en lui pour veiller aux intérêts de toutes les classes et surtout des classes ouvrières.

Le très-honorable baronnet trouve beaucoup de confusion dans les résolutions présentées à la chambre par lord John Russell. Bien que son langage ait été dépouillé de tout esprit de parti, ses résolutions, si elles étaient adoptées, ne pourraient manquer de jeter un blâme direct sur la politique du gouvernement; en conséquence, quoiqu'il n'ait pas d'objection contre la première résolution, il demande la question préalable. Quant à l'amendement de M. Sh. Crawford il le repousse nettement.

Après avoir entendu quelques orateurs pour et contre la motion de lord John Russell, la chambre renvoie la discussion à mercredi.

— On lit dans le Globe :

Nous venons d'apprendre d'une source digne de foi que l'archevêque de Canterbury, est mort subitement ce matin. Nous confirmerons ou nous démentirons cette nouvelle dans notre seconde édition. — Cette nouvelle est heureusement sans fondement, car le primat était un des premiers arrivés à la grande réception du palais de St.-James, qui a commencé à 2 heures.

— S. A. R. le duc de Nemours est attendu au palais de Buckingham dans le courant de la semaine prochaine; il vient faire une courte visite à la reine. On croit que S. A. R. assistera à la grande fête costumée que donnera S. M., le 6 juin, au palais de Buckingham.

Nouvelles et faits divers.

Des lettres de Varsovie du 19 annoncent l'arrivée de S. M. l'empereur Nicolas dans cette capitale, qui a eu lieu dans l'après-midi de ce jour. La veille, l'empereur était arrivé à Modlin, où S. M. avait reçu la visite de S. A. G. le prince Emile de Hesse. On dit que le séjour de l'auguste monarque à Varsovie se prolongera jusqu'au 25 mai, jour où S. M. compte continuer son voyage d'inspection dans les autres provinces de l'empire. Il paraît être hors de doute que M. le général-major de Rochow est désigné pour remplacer M. de Liebermann en qualité d'envoyé et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi près la cour impériale de Russie.

— On écrit de Hombourg, 24 mai :

Un grand hôtel a été retenu à nos bains pour S. A. R. le duc de Bordeaux. L'auguste hôte arrivera ici dans quelques semaines.

— La guerre a de nouveau éclaté en Syrie entre les Maronites et les Druses. Mercredi, 30 avril, les Druses des districts de deux Garbs et Chrbar, se sont rendus au couvent maronite de Namé pour le piller; mais les chrétiens du village de Moallaka et du Dampour ont marché contre les pillards, et après leur avoir fait abandonner leur butin, ils les ont poursuivis jusqu'au village d'Aramour pendant deux heures. Ici, les Druses s'étant réunis en assez grand nombre, les chrétiens ont dû battre en retraite et regagner leurs villages.

Des nouvelles postérieures annoncent que les chrétiens ont été vainqueurs dans le district de Metten, où ils ont tout mis à feu et à sang; mais ils ont éprouvé quelques échecs à Ouadi-Chahrqar, à Babda et dans d'autres petits villages.

— La Presse prétend qu'on lui transmet d'Akaroa (Nouvelle-Zélande) les affreuses circonstances suivantes :

« Pour rallier les Zélandais à sa fortune, Thierry (notre compatriote, qui avait voulu fonder un royaume indépendant dans la Nouvelle-Zélande, et qui, à défaut du concours des puissances d'Europe, s'était appuyé sur quelques tribus indigènes) leur avait promis monts et merveilles; ces bonnes gens eurent pendant quelque temps à ses promesses; mais, fatigués à la longue de ne les point voir se réaliser, ils se décidèrent à se débarrasser de leur souverain. Cet acte s'accomplit avec une horrible solennité, les grands et les petits chefs furent convoqués; un festin splendide les réunissait tous à la même table, sur laquelle on servit comme plat d'honneur le corps de M. Thierry, cuit à point et assaisonné de tous les condiments en usage chez ces peuplades. Cette fête déplorable est garantie par plusieurs lettres et par le récit de divers voyageurs qui ont assisté à l'horrible festin. »

— Il paraît que l'individu arrêté à Maestricht comme soupçonné d'être l'un des auteurs de l'assassinat et du vol commis dans la station de Louvain, a dû être relâché parce que ses soupçons ne se sont nullement confirmés. Il a été constaté, au contraire, que, dans la nuit du 18 au 19 mai, qui est l'époque du double crime, cet homme se trouvait à l'hôtel de Malines où il a été saisi avant son départ pour Maestricht; c'est ce qui explique la présence de taches de sang sur ses vêtements. Cette arrestation était donc le résultat d'une erreur toujours malheureuse.

— Le tribunal correctionnel de Gand, dans son audience du 26 mai, a prononcé le jugement contre le chevalier d'Hoog et la dame Mathot accusés d'adultère.

Les témoins sont entendus et leurs dépositions sont telles :

unanimes, que les avocats du capitaine déclarent spontanément qu'ils regardent comme complètement inutile de plaider sur des faits qui ne peuvent laisser l'ombre d'un doute. Mais M. l'avocat Delewarde, dans un exposé rapide, éloquent et concis, justifie le chiffre des dommages et intérêts qu'il réclame pour le capitaine.

M. le substitut du procureur du roi prend ensuite la parole; et devant les faits dénotés jusqu'à l'évidence, se borne à réclamer l'application de la peine; laissant à la sagesse des juges l'appréciation du chiffre des dommages et intérêts.

Le prévenu D'Hooghe n'a pas de défenseur, et n'a rien à alléguer pour sa défense.

Le tribunal, après une heure de délibération, rend un jugement qui condamne le sieur D'Hooghe et la dame Mathot à deux années d'emprisonnement, et le premier de plus à une amende de 2,000 francs, à douze mille francs de dommages intérêts et aux frais du procès.

La chambre des mises en accusation à Bruxelles s'est réunie le 27, et a renvoyé devant la cour d'assises du Brabant M. Coché-Mommens, en sa qualité d'éditeur de l'Observateur, et M. Verhaegen, auteur présumé d'un article dénoncé comme calomnieux par l'administration des hospices.

On vient de construire à New-York deux paquebots à voiles dont la capacité dépasse ce que l'on connaît jusqu'ici; ils se nomment le Henry-Clay et le James-Polk, et chacun de deux jaugé 1,400 tonneaux.

Le Henry-Clay prend place dans la ligne de New-York à Liverpool. Construit dans les meilleures conditions d'élégance et de solidité, ce bâtiment est pourvu d'aménagements décorés avec tout le luxe imaginable, et dont les vastes proportions pourront loger à l'aise, sous deux ponts superposés, cinq cents passagers, dont cent au moins de chambre. On estime qu'il portera 3,000 balles de coton, indépendamment de son lest et d'une certaine quantité de fret d'arrimage.

Un violent incendie a détruit le 26, les vastes bâtiments connus sous le nom d'Hôtel Rogget, dans le Doverstreet. Six personnes ont péri dans les flammes et une septième, la fille du propriétaire de l'hôtel, s'est tuée en tombant du second étage sur le balcon du premier. Les pertes occasionnées par ce sinistre sont évaluées à plusieurs milliers de livres.

M. le comte Willaumez, qui vient de mourir vice-amiral, n'eût jamais qu'il avait été simple matelot. Se trouvant un jour, sous la restauration, au ministère de la marine, dans le bureau des officiers militaires, il y vit venir un vieil officier, à qui l'on avait accordé une pension et le grade honorifique de contre-amiral. M. Willaumez reconnut en lui un ancien capitaine de vaisseau, avec qui il avait navigué autrefois. « Je suis bien heureux de vous retrouver, lui dit-il en l'embrassant; je ne vous ai jamais oublié; et, tenez, voici dans mon gousset la montre que vous me fîtes l'honneur de me donner quand j'étais votre pilote. Cette montre ne m'a pas quitté, et ne me quittera jamais. »

Voilà un mot d'un autre de nos vice-amiraux. Il était ministre de la marine, et il avait reçu à sa table un jeune aspirant, dont le père est attaché au ministère. « Eh bien! jeune homme, vous entrez dans la marine par une belle porte, lui disait-il, vous y allez officier. A votre âge, j'étais mousse, et j'étais bien heureux le dimanche quand mon capitaine me permettait de cirer ses souliers pour me distraire. »

On écrit de Königsberg, le 16 mai: Lors du passage de la Berésina par la grande armée, sous les ordres de l'empereur Napoléon, une quantité considérable de boulets, de bombes et de grenades fut ensevelie dans le fleuve. Tout récemment on a essayé de les retirer et trois chargemens de mines sont arrivés à Dantzig, où tout ce matériel a été comme vieux fer. Une forte partie a été achetée par nos alliés de l'union. Pendant la fonte, une bombe qui était encore chargée a éclaté, mais sans causer aucun accident.

Un individu, grand amateur de chevaux, demeurant rue de Pérusse, 7, avait acheté, il y a quelques jours, pour 4 à 5,000 francs, un cheval qu'il destinait à courir et à disputer le prix dans les courses de la semaine dernière. Des amateurs, qui avaient fort admiré ce bel animal, avaient offert 8,000 francs au propriétaire s'il voulait le leur revendre. Il a refusé, et le cheval est malheureusement mort avant les courses. Depuis ce moment, le propriétaire est tombé dans une tristesse profonde, et profitant hier d'un instant où sa femme et ses deux enfants étaient sortis, il s'est coupé la gorge avec un rasoir.

Un déplorable accident est arrivé lundi soir sur le chemin de fer de Greenwich, tout près de la station de Londres; un convoi venant de Greenwich a rencontré à quelques cents toises de la station trois voitures qu'on avait laissées par mégarde sur la voie. Le choc a été terrible, les trois voitures ont été mises en pièces. Aucun des voyageurs du convoi n'a heureusement reçu de blessures graves; mais un grand nombre ont été contusionnés. La compagnie du chemin de fer du sud-ouest a promis hier à une enquête sévère pour savoir quels sont les individus coupables de la négligence qui a causé l'accident.

Un fermier à Templeuve, en France, vient de mourir par suite d'une imprudence fatale qu'il nous paraît utile de signaler, afin d'empêcher, autant que possible, qu'en se renouvelant il ne fasse d'autres victimes. En voulant couper, avec un rasoir, un cor qu'il avait à un doigt de pied, il avait offensé l'os de ce doigt. Bientôt une foule d'accidents se sont déclarés à la suite de cette blessure, et l'amputation du doigt, devenue nécessaire, avait eu lieu, lorsque la gangrène s'est déclarée et a causé la mort.

On pourra se faire une idée des effrayans développemens du paupérisme en Angleterre par ce fait seul qu'en 1844 près de deux millions de créatures humaines ont reçu des secours comme pauvres, ce qui constitue près d'un huitième de la population actuelle! Après cela, étonnez-vous, quand vous saurez que les taxes locales se montent annuellement à dix millions sterling!

A l'abolition de S. A. S. le prince de Paskewitch, lieutenant-général du royaume de Pologne, l'empereur Nicolas a permis la rentrée de l'émigré polonais Léopold Mœnowsky, qui séjourne à Paris.

VARIÉTÉS.

Du rôle de la diplomatie européenne dans la question des frontières turco-grecques.

(Suite. — Voir le journal d'avant-hier.)

Les choses en étaient à ce point lorsque le cabinet français crut devoir marquer sa rentrée dans le concert européen et regagner les faveurs de l'Angleterre par le désaveu formel de l'agitation hellénique. Aussitôt la diplomatie anglo-russe, qui n'attendait que ce signal, lança l'anathème contre les raïas rebelles au sultan. Des frégates anglaises allèrent bloquer la Crète, et les chefs des insurgés durent s'embarquer à bord des vaisseaux britanniques, laissant leur patrie en proie aux musulmans. Un sort analogue atteignit Karatasso au mont Athos, et Velentsas en Thessalie. Tous deux durent repasser clandestinement en Grèce. Ne pouvant échapper aux poursuites de la police dans sa retraite de Memidi, près d'Athènes, Velentsas s'enfuit sous un déguisement à Oropo, où il s'embarqua pour les îles Ioniennes, et son complice Karatasso ne tarda pas à l'imiter. Condamnés par l'Europe, les raïas, sur tous les points de l'Orient, reprirent leurs chaînes; mais il demeura prouvé que, sans l'intervention des puissances, l'année 1841 aurait vu la Turquie forcée de céder à l'Hellade les anciennes provinces qui faisaient, avant Capodistrias, partie intégrante de son territoire.

L'arrivée à Constantinople et l'influence combinée de M. de Bourqueney et de sir Stratford Canning parvinrent à rapprocher les deux états rivaux, et à apaiser un peu toutes les difficultés qui s'opposaient au rétablissement de la bonne harmonie entre les cabinets d'Athènes et du Bosphore. Grâce aux efforts victorieux de la diplomatie, on ne pouvait guère douter qu'une paix sincère ne se trouvât enfin fondée pour de longues années entre l'Hellade et la Turquie. Cependant, qu'est-il arrivé? Deux ans sont à peine écoulés, et voilà que l'Orient se retrouve à la veille de toutes les perplexités de 1841. Loin de s'être réconciliés, les raïas et les musulmans se haïssent plus que jamais. Les deux sociétés repoussent avec un égal mépris tous les efforts du libéralisme occidental pour les fonder ensemble. Le jour même de son apparition, la prétendue charte de Gulhané fut appelée par les Grecs du Bosphore *ενα μακαρλου*, une mascarade. Aussi le sultan Mahmoud avait à peine cessé de vivre que déjà l'ancien régime turc revenait avec tout son cortège d'avaries s'installer au conseil des ministres. Il n'est que trop vrai que, si le divan a montré ces dernières années quelque énergie, il le doit uniquement à son retour aux vieilles mœurs, aux cruautés célèbres des anciens visirs; mais ce système de terreur ne fait guère que galvaniser un cadavre, et achève d'épuiser l'empire en montrant de plus en plus aux raïas, comme seule ressource contre leurs oppresseurs, une révolte générale.

Il est évident que, plus on approche de la solution du problème oriental, plus aussi l'affranchissement des raïas grecs apparaît comme nécessaire. D'année en année, cette question gagne du terrain. Au lieu de se laisser menacer par la Porte, comme au temps de l'absolutisme d'Osman, la Grèce, depuis qu'elle est devenue constitutionnelle, a pris l'offensive, et c'est elle à son tour qui menace à chaque instant la Turquie d'une invasion. L'accord unanime des grandes puissances peut seul désormais empêcher le renouvellement de conflit entre les deux races. Au premier congrès de la Grèce constitutionnelle, on a vu siéger des députés envoyés par l'Épire, la Thessalie et la Macédoine, et pour les forcer à la retraite, il a fallu l'ordre menaçant de l'Europe. Il y a à peine deux ans qu'ils ont quitté Athènes, et voici que de nouveaux mouvemens populaires pour l'émancipation appellent de nouveau l'intervention des puissances. Tant qu'on n'aura pas satisfait aux justes griefs des Épiro-Thessaliens, on s'efforcera inutilement d'établir une entente cordiale entre Athènes et Constantinople. C'est pourquoi le divan turc a cru devoir adresser les reproches les plus amers au ministère Coletti. Des notes nombreuses ont été échangées entre les deux cabinets, et la polémique agressive a gagné jusqu'aux journaux des deux pays: La Porte accuse l'état grec d'encourager en secret le mouvement païcarique de l'Épire et de la Thessalie. Le cabinet d'Athènes, de son côté, tâche de prouver qu'on ne peut enlever aux bandes képhaliennes le prestige de patriotisme dont les entoure la multitude, qu'en leur ôtant, par l'amnistie, tout moyen de passer pour victimes de la tyrannie; perdant ainsi leur puissance morale, ces troupes se débanderont, et l'anarchie cessera sur les frontières. Quelque spécieuses que soient ces raisons, elles prouvent en tout cas l'impossibilité où est le gouvernement de réprimer l'élan des Grecs libres vers leurs frères raïas. Aussi, l'Autriche et la Russie, ces deux puissances qui se broient le plus de titres à l'héritage de la Turquie, redoublent-elles leurs démonstrations contre l'Hellade; assez hardie pour leur disputer cet héritage.

L'Autriche ne peut même dissimuler son désir d'occuper militairement, comme alliée de la Porte, les frontières d'Épire et de Macédoine; au cas où ces provinces seraient envahies par des Hellènes indépendans. En vain les journaux ministériels d'Athènes combattent d'abord comme absurde cette assertion; en vain ils essaient de faire croire à une parfaite harmonie entre le cabinet grec et celui de Vienne. Bientôt une note de M. de Metternich, pleine d'aigreur contre la Grèce, vint donner à ces assurances un éclatant démenti. La dépêche autrichienne, adressée à M. d'Appony, ambassadeur à Paris, et destinée à être mise secrètement sous les yeux de M. Guizot, est datée du 10 octobre 1844. On y lit ces paroles tout au moins étranges: « Le jeu des partis en Grèce s'exerce dans la double direction du mouvement à l'intérieur, et des conquêtes à faire sur l'empire ottoman, conquêtes qui, si elles devaient même être tolérées par la politique européenne, ne feraient qu'élargir le champ des misères grecques. »

Il semblerait que le cabinet autrique s'est inspiré ici de sa propre situation. L'asservissement sous un seul sceptre de tant de pays hétérogènes, de tant de peuples qui n'ont de commun ni la langue ni les mœurs, et dont la réunion forcée ne peut s'expliquer que par une insatiable ambition chez leurs dominateurs; un tel système n'a pu sans doute et n'a fait qu'agrandir le champ des misères autrichiennes. Mais quelle analogie y a-t-il entre le système de conquêtes anti-nationales du cabinet au-

lique et la demande en restitution du peuple grec, qui ne voit s'agrandir qu'en reprenant sur des barbares les os de ses pères. Quoi qu'en ait dit le *Moniteur grec* pour justifier le cabinet de Vienne, cette note est un acte évident d'hostilité contre la Grèce, et ce fut vraiment un heureux hasard qui, l'arrachant secret des archives ministérielles, la livra dans les journaux athéniens à une publicité vengeresse. Si la presse de Londres de Paris se fut mise à la discuter, cette note était de nature à faire entrer la question d'Orient dans une phase nouvelle. En l'Autriche pour cette question n'a point coutume de se mêler de la Russie. Ainsi, en attaquant avec tant d'amertume le royaume grec, au moment où l'influence française y prédomine, la note autrichienne trahit évidemment une combinaison autrusse contre la France. Il importerait donc de savoir si, au même temps qu'il livre la Syrie aux Anglais, notre cabinet n'en outre à laisser l'Autriche et la Russie paralyser le mouvement grec. La France consentira-t-elle à s'associer aux mesures oppressives des deux puissances de l'Europe orientale contre la Grèce, et un peuple qui nous aime et nous admire sera-t-il, tout condamné, comme tant d'autres, à s'éloigner de nous désespérer?

On ne saurait expliquer comment il ne s'est pas trouvé dans nos chambres une seule voix pour interpellier à ce sujet le ministère. Heureusement, l'Angleterre paraît s'être préoccupée plus que nous de la note de M. de Metternich, derrière la scène cache le cabinet russe, et la résistance effective de sir Peel aux insinuations austro-moscovites paraît avoir dominé entre les trois puissances protectrices de la Grèce une question qui pourrait bien finir par réduire à néant l'ancienne politique du maintien de l'empire ottoman dans son intégrité absolue. Sentant appuyés au dehors, les journaux d'Athènes ont été tentés avec énergie les complaisances de leur cabinet autrichien: ils sont allés jusqu'à voir un retour aux prétentions absolutistes de la dynastie bavaroise. Alors, posant nettement la question entre l'intérêt de leur patrie, qui a besoin d'agrandissement, et l'intérêt dynastique, qui ne vendrait choquer une puissance, ils n'ont pas craint de rechercher sous quelle condition la maison de Bavière a droit au trône hellénique, condition n'est autre pour la dynastie que celle de se donner à l'intérêt de la Grèce: c'est pourquoi la charte stipule, entre autres articles, que tout héritier du trône professer les rites de l'église orthodoxe d'Orient. Or, le seul diplomate reconnu, pour le cas où le roi mourrait sans avoir d'enfant, est le prince Luitpold, qui n'a encore adopté la religion orthodoxe: la dynastie est donc racinée dans le pays. (La suite à demain.)

Théâtre-Royal-Français.
Samedi 31 mai 1845. (Représentation n. 8.)
POUR LA RENTRÉE DE M. ALLARD
Guillaume Tell.
grand-opéra, réduit en trois actes, paroles de M. Jouy, musique de Rossini.
LES PREMIERS AMOURS OU LES SOUVENIRS D'ENFANCE.
Vaudeville en un acte, par M. Scribe.
M. CH. SAGE, 2^e et 3^e entrepreneurs, remplira les rôles de M. de Bénédict.
On commencera à SEPT heures.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 29 Mai.

	Int.	28 mai.	ouvert.
Dette active	2 1/2	64 1/2	64 1/2
Dito dito	3	77 1/2	77 1/2
Dito en liquidation	3	100	100
Dito dito	4	100	100
Dito des Indes	4	98 1/2	98 1/2
Syndicat	4 1/2	100	100
Dito	3 1/2	100	100
Société de Commerce	4 1/2	154 1/2	154 1/2
Act. du lac de Harlem	5	110	110
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	112 1/2	112 1/2
Act. du Chemin de fer Holland.	4 1/2	108 1/2	108 1/2
Oblig. Hope & C. 1798 & 1818	4 1/2	108 1/2	108 1/2
Dito dito 1828 & 1829	4 1/2	107 1/2	107 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dito	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
Emprunt de 1840	4	—	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4 1/2	—	—
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	5	—	—
Bénédict	—	26 1/2	26 1/2
Ardoins	5	26 1/2	26 1/2
Dito	3	—	—
Coupons Ardoins	—	—	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Dito métalliques	5	111 1/2	111 1/2
Dito dito	2 1/2	64 1/2	64 1/2
Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
Actions 1836	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—
Obligations à Londres	—	67 1/2	67 1/2

Bourse de Paris du 28 Mai.

	Int.	27 mai.	ouvert.
France	—	—	—
Espagne	—	—	—
Naples	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—
Belgique	—	—	—
États-Unis	—	—	—

Bourse d'Anvers du 29 Mai.

Métalliques, 5 %	—	—	—
Trois pour cent	—	—	—
Emprunt Ardoin	—	—	—
Anc. différée	—	—	—
Passif	—	—	—
Certificates Falconet	—	—	—
Dette active	—	—	—
Dito	—	—	—
Banque belge	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse de Vienne du 23 Mai.

Métalliques, 5 % 113 1/2	—	—	—
Dito, 4 %	—	—	—
Lots de 100 fl.	—	—	—
de fl. 500, 157 1/2	—	—	—
Lots de fl. 250, 133 1/2	—	—	—
Actions de la Banque	—	—	—

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Laga